

www.resp-fr.org



LES DÉCISIONS ABSURDES :

RESSORTS, MÉCANISMES,
SOLUTIONS

LE 26 JANVIER 2017 / DE 10H À 16H
ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
ETABLISSEMENT DE LYON
21, MONTÉE DE LA BUTTE
FORT SAINT JEAN / 69001 LYON

LES DÉCISIONS ABSURDES : RESSORTS, MÉCANISMES, SOLUTIONS

Dans un environnement de plus en plus complexe, la qualité de l'action des agents et des cadres, responsables de la conduite des services, est mise à l'épreuve de sa pertinence, son effectivité et, au final, de sa « réussite ».

En 2007 et 2008, le RESP avait successivement questionné la rationalité dans la décision, portant un éclairage particulier sur « l'éprouvé » de cette dernière puis les intelligences au service de l'action, revenant sur la nature même de cette « capacité à mobiliser des habiletés » qui permettent l'action et la décision.

La question des « décisions absurdes » fait écho à ces thématiques de la décision et des intelligences mobilisées dans l'action par les agents et par les cadres. Il n'est pas rare que les administrations soient confrontées à des résultats contraires à l'intention qui a prévalu à la mise en œuvre d'une action. Les décisions prises peuvent alors être qualifiées « d'absurdes ».

« Il arrive que les individus prennent collectivement des décisions singulières et agissent avec constance dans le sens totalement contraire au but recherché (...) »¹ ;

1. In « Les décisions absurdes, I » Christian MOREL

Les mécanismes de ces décisions paradoxales méritent une analyse tant ils peuvent aboutir à des résultats surprenants voire dramatiques dans certains cas.

Ce séminaire a pour objectifs d'offrir aux cadres dirigeants des trois fonctions publiques et de la Sécurité sociale les moyens de prendre conscience de ce qui se joue dans le processus de décisions « absurdes », d'en appréhender les mécanismes, d'identifier les réponses possibles pour prévenir ou traiter les situations découlant des décisions absurdes, en termes d'organisation et d'action des cadres et des agents. Des éclairages historique et neurophysiologique offriront un complément à la compréhension des comportements observés.

Il ambitionne d'apporter des éléments de réponses :

- Comment se définit-elle ?
- Quel est son processus d'émergence ?
- Comment « construit-on » la décision absurde ?
- Par rapport à nos organisations et nos environnements, comment la prévenir ? comment la traiter ?
- Prendre une bonne décision :
quelles limites ? quelles possibilités ?

INTERVENANTS

Une décision absurde : un cas historique,
Colonel Thierry NOULENS (Chef du département sciences sociales et humaines de l'École de guerre, Docteur en histoire moderne et contemporaine à Paris IV).

Ce que la sociologie et la psychologie peuvent dire des erreurs radicales persistantes, quelques mécanismes et ressorts de la décision absurde, **Christian MOREL** (Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, diplômé en sciences économiques, docteur en études politiques. Spécialisé dans l'étude des relations sociales. Cadre supérieur de la fonction Ressources humaines dans une grande entreprise industrielle (en 1994).

L'approche neurophysiologique, comme complément à la compréhension des conditions d'une décision absurde : le cerveau et ses compétences, **Alain BERTHOZ** (Professeur au Collège de France – Membre de l'Académie des sciences).

Table ronde : intervention de trois cadres des fonctions publiques

Quelles solutions aux décisions absurdes ?
Quelles possibilités et limites de mise en place des pratiques relevées par Christian Morel dans l'environnement professionnel de chacun ?
Présentations d'exemples de procédures de remédiation correctives.

La journée sera animée et coordonnée par
Jean-René BRUNETIERE (chargé de programme - Chaire Economie du Climat, Université Paris Dauphine).

LES DÉCISIONS ABSURDES :

RESSORTS, MÉCANISMES, SOLUTIONS

SÉMINAIRE DU 26 JANVIER 2017

Madame Monsieur

Nom Prénom.....

Fonction

Mél

Invité(e) par l'école

Assistera au séminaire

oui non

Sera représenté(e) par :

Nom Prénom.....

Fonction

Mél

Afin de faciliter l'organisation de cette manifestation, veuillez remplir ce carton et le retourner à l'adresse au verso, avant le 9 janvier.



Réseau des écoles de service public
Danielle MICHEL
Avenue du Professeur Léon Bernard
CS 74312
35043 RENNES CEDEX